SPPUQTR
Syndicat des professeurs et des professeures
Université du Québec à Trois-Rivières

PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL SYNDICAL

DU SYNDICAT DES PROFESSEURS ET DES PROFESSEURES DE L'UQTR

Jeudi 13 mars 2025 (PV-CS370)
12h
1222 Albert-Tessier et Plateforme ZOOM

Départements	Délégué.es	Présence / Absence
Anatomie	Stéphane Sobczak	P
Anatomie	Philippe Paquette	P
Biochimie, chimie, physique et sc. forensique	François Brouillette	P
Biochimie, chimie, physique et sc. forensique	Hugo Germain	P
Biologie médicale	Lionel Berthoux	P
Chiropratique	Christian Linard	P
Ergothérapie	Joanie Maclure	P
Ergothérapie	Noémi Cantin	A
Études en loisir, culture et tourisme	Isabelle Falardeau	P
Finance et économique	Kais Bouslah	P
Génie électrique et informatique	Loïc Boulon	P
Génie industriel	Pascal Forget	P
Génie mécanique	Nadjet Zioui	P
Gestion des ressources humaines	Chloé Fortin-Bergeron	P
Langues modernes et traduction	Maureen-Claude Laperrière	P
Lettres et communication sociale	Léonore Brassard	P
Lettres et communication sociale	Lise Fontaine	A
Management	François Labelle	P
Management	Étienne St-Jean	P
Marketing et systèmes d'information	Hédia El Ourabi	P
Mathématiques et informatique	Nadia Ghazzali	P
Mathématiques et informatique	François Meunier	A
Orthophonie	Dima Safi	P
Philosophie et arts	Jean-Paul Martel	P
Psychoéducation et travail social	Bouchra Taïbi	A
Psychoéducation et travail social	Georgia Vrakas	P
Psychologie	Judith Kotiuga	A
Psychologie	Diane St-Laurent	P
Sage-femme	Josée Lafrance	P
Sciences comptables	Audrey Bistodeau	P
Sciences comptables	Daphné Drouin	A
Sciences de l'activité physique	Nour Saadé	P
Sciences de l'activité physique	Jacques Abboud	A
Sciences de l'éducation	Anderson Araujo-Oliveira	A
Sciences de l'éducation	Ousmane Sy	A
Sciences de l'environnement	Cynthia Morinville	P
Sciences de l'environnement	Éric Harvey	A
Sciences humaines	Mahdi Kelfaoui	P

Sciences infirmières	Éric Ahern	P
Sciences infirmières	Lyne Cloutier	P

Comité exécutif	**Officières et officiers**	**Présence / Absence**
Présidence	Sonia El Euch	P
VP aux relations de travail (VPRT)	Mariane Gazaille	P
VP aux affaires syndicales (VPAS)	Mireille Dubé	A
VP aux affaires universitaires (VPAU)	Julie-Marthe Grenier	P
VP aux services à la collectivité (VPSC)	Marianne Paul	P
Secrétaire	Lyson Marcoux	A
Trésorerie	Pier-Luc Lajoie	P

Personnel du Syndicat		**Présence / Absence**
Conseillère aux relations de travail	Diane Beauchemin	P
Conseiller aux affaires universitaires	François Landry	P

La professeure Sonia El Euch, présidente du Syndicat, préside la réunion en l'absence de la secrétaire du Syndicat, et François Landry, conseiller aux affaires universitaires, agit à titre de secrétaire de réunion.

CS370-13-03-2025-01 Ouverture de la réunion

La présidence de réunion souhaite la bienvenue aux délégué.es. Elle rappelle que la documentation relative à la réunion est disponible dans l'avis de convocation de la réunion.

CS370-13-03-2025-02 Vérification du quorum

La présidence de réunion déclare l'assemblée ouverte, puisque le quorum de 30 % des délégué.es syndicaux prévu à l'article 12.4g. des *Statuts* du SPPUQTR est atteint.

CS370-13-03-2025-03 Lecture et adoption de l'ordre du jour

La présidence de réunion présente l'ordre du jour. Elle rappelle qu'il s'agit d'une réunion régulière et qu'il est possible d'ajouter des points.

1. Ouverture de la réunion
2. Vérification du quorum
3. Lecture et adoption de l'ordre du jour de la réunion (CS370)
4. Invités - Chantier sur les structures de gestion académique
5. Rapport du comité des relations de travail
6. Suivi – Planification des postes
7. Affaires budgétaires
 1. Taux de cotisation syndicale 2025-2026
 2. Prévision des produits et des charges 2025-2026
8. Projets d'ordres du jour
 1. Assemblée générale des professeur.es du 27 mars 2025
 2. Assemblée générale statutaire du SPPUQTR du 27 mars 2025
9. Tribune des délégué.es

10. Lecture et adoption du procès-verbal de la réunion du 6 février 2025 (PV-CS369)
11. Dépôt de documents
 1. Procès-verbaux du comité exécutif (PV-CX694 et PV-CX695)
12. Questions diverses
13. Date de la prochaine réunion régulière : 17 avril 2025
14. Clôture de la réunion

La présidence de réunion fait la lecture de la proposition de résolution.

CONSIDÉRANT le projet d'ordre du jour de la 370e réunion du conseil syndical ;
CONSIDÉRANT la recommandation du comité exécutif ;

Sur proposition du comité exécutif, appuyée par la professeure Lyne Cloutier, il est résolu d'adopter l'ordre du jour de la 370e réunion du conseil syndical du 13 mars 2025.

Après avoir constaté qu'il n'y avait pas de demande de vote, la présidence de réunion déclare la proposition adoptée à l'unanimité.

CS370-13-03-2025-04 Invités – Chantier sur les structures de gestion académique

La présidence de réunion invite les deux professionnels, MM. Patrick Hamel et Simon Smith, de même que la professeure Caroline Couture, chargée de projet, à présenter le Chantier institutionnel sur les structures de gestion académique et les deux modèles de structure de gestion académique actuellement à l'étude.

L'équipe du Chantier entame une tournée d'information et de discussion avec les départements et les services qui devrait se conclure le 16 avril 2025. Par la suite, et jusqu'à la mi-mai, l'équipe compilera les commentaires reçus et apportera des ajustements jugés nécessaires aux modèles à l'étude.

Un modèle sera proposé pour adoption par le conseil d'administration en juin prochain. La période de transition s'échelonnera sur 24 mois.

Les délégué.es et le comité exécutif du Syndicat interpellent les trois invité.es au sujet :

- De l'impact des changements sur la convention collective 2022-2027. Une évaluation des impacts de chacun des deux modèles envisagés sur la convention collective sera à faire. Une telle analyse est indispensable pour nous assurer que les droits et conditions de travail des professeur.es seront pleinement respectés et maintenus dans le cadre de cette réorganisation;
- De ressources supplémentaires devrait être accordés par l'administration au Syndicat pour l'étude des impacts sur ladite convention collective;
- Du fait que les cadres, dans le modèle de regroupement administratif, relèveront de l'administration de l'UQTR;
- De la plus-value pour les professeur.es de ce changement de structure;
- De l'absence d'un processus d'un vote par les professeur.es pour l'adoption d'un modèle,

- De l'acceptabilité sociale qui est loin d'être acquise puisqu'il existe beaucoup de zones d'ombre et d'inconnus dans les deux modèles proposés,
- De l'impact dans les départements si plusieurs professeur.es occupent des postes de directions (*c.-à-d.* besoin d'embaucher plus de professeur.es).

Les trois invité.es quittent la réunion.

Les délégué.es jugent que le calendrier de travail est à revoir considérant que les membres du Chantier doivent consulter et recueillir l'ensemble des commentaires, et que par conséquent, il reste beaucoup de travail sur la planche à dessin avant d'acheminer une proposition d'adoption au conseil d'administration de l'UQTR en juin prochain. Le Syndicat et les professeur.es souhaitent disposer du temps nécessaire pour soumettre des solutions alternatives aux enjeux identifiés. Une approche concertée et réfléchie permettrait d'explorer d'autres pistes qui pourraient répondre aux impératifs de l'institution tout en minimisant les risques pour le personnel enseignant, administratif et de service.

Des délégué.es suggèrent de repousser le processus d'adoption d'un modèle à la session d'automne. Une déléguée ajoute le fait que l'exécutif du Syndicat comptera de nouveaux membres (entrée en fonction le 1er mai) et qu'il y aura six (6) nouveaux et nouvelles professeur.es dans la représentation professorale à la commission des études sur une possibilité de sept (7).

La présidente du Syndicat affirme que l'exécutif a fait la demande à maintes reprises auprès des responsables du Chantier, de l'administration et du recteur pour qu'un vote ait lieu avant que le conseil d'administration adopte un modèle. Aucune décision de la part de l'administration à ce sujet n'a encore été prise.

Des délégué.es demandent à ce le projet du Chantier figure à l'ordre du jour de la prochaine assemblée générale prévue le 27 mars pour discuter des modèles et du calendrier, et du fait qu'il serait souhaitable de tenir une assemblée générale extraordinaire pour permettre au Syndicat de se prononcer sur les modèles une fois que ceux-ci auront été arrêtés après la tournée entreprise par l'équipe du Chantier.

CS370-13-03-2025-05 Rapport du comité des relations de travail

La vice-présidence aux relations de travail présente le point.

Climat de travail malsain allégué (microagressions – origine ethnique) pour une professeure au sein de son département
Accompagnement – Rencontre avec le Doyen de la gestion académique des affaires professorales (DGAAP) - Processus de médiation à venir

Grief 2024-05 : avis disciplinaire - absence de déclaration de conflit d'intérêts (vente de matériel obligatoire dans le cours)
Grief retiré

Annulation d'un cours obligatoire dû à un nombre insuffisant d'étudiants
Utilisation non autorisée de la réserve du professeur. Suspension de délais accordée.

AÉR non recommandée par les Vice-recteurs – modifications apportées pour reconsidération
Suspension de délais accordée. Demande AÉR accordée à la CÉ 4 février 2025.

Projet de lettre d'entente relative à la renonciation au report de l'échéance du premier contrat d'un professeur à la suite d'un congé parental.
Lettre d'entente signée.

Projet de lettre d'entente relative à la renonciation au report de l'échéance du 2e contrat d'une professeure à la suite d'un congé maternité.
À l'étude. Rencontre de la professeure toujours en réflexion.

Évaluation – renonciation au bénéfice du report de l'échéance du 1er contrat d'une professeure (congé parental).
Lettre d'entente à signer. Professeure en réflexion

Dégagements directions programmes hors campus – En attente d'officialisation.
Discussion avec le DGAAP.

Problématique – Remboursement de frais de déplacement et hébergement.
Remboursement obtenu. Dossier réglé.

Avis disciplinaire pour incitation à la violence dans une question d'examen (examen antérieur).
Avis demandé au procureur du Syndicat.

Promesse orale à l'embauche – Réduction d'enseignement lors de l'entrée en fonction sans dette de cours.
Étude du dossier réalisée. Promesse non étayée. Retrait de la demande de la professeure. Fermeture du dossier.

Projet pilote concernant les locaux : gestion de l'espace – partage de bureau sur une base volontaire.
Consultation sur sondage faite auprès des membres du conseil syndical. Envoi du sondage à tous au début du mois d'avril.

Frais de scolarité et frais de déplacement - Clause résolutoire au contrat.
Dossier réglé.

Révision et adaptation du texte de la convention collective par une réviseure externe – rédaction inclusive.
Demande de révision du texte proposé. Discussions avec le Service des ressources humaines. Rencontre avec la firme à venir.

Prestations pour congés parentaux et de maternité.
En attente d'une lettre d'entente.

Report du solde des dépenses non utilisées au budget de l'année suivante selon clauses 14.04 et 14.05 de la convention collective pour une dernière année.
Lettre d'entente à signer.

Téléphones – information portée à notre connaissance voulant que l'administration planifie de les retirer.
Le syndicat a informé l'administration de ses obligations vs respect clauses 3.12 et 23.04 a) de la convention collective. Discuté au CDDD 5 janvier 2025 : aucun retrait des appareils téléphoniques ne sera obligatoire pour personne. Coupure du système Avaya prématurée dénoncée au VRRH par la présidente. Les professeur.es doivent faire la demande. Voir communiqué site UQTR. Rappel du Syndicat à venir.

Retards pour l'adoption des politiques départementales en raison de la nouvelle convention collective (*Politique départementale de répartition des éléments de la fonction* - clause 10.09 c. c. et *Critères et procédures d'évaluation* – clause11.02 c. c.) – échéance à reporter au 28 février 2025.
Lettre d'entente à l'étude.

Application de la lettre d'entente no. 4. Durée du premier contrat des professeurs embauchés en 2024-2025.
Lettre d'entente à signer.

Lettre d'entente no. 4. Répartition des postes et embauche des profs. Bilan des participants.
Sondage à venir.

CS370-13-03-2025-06 Suivi – Planification des postes

Ce point est reporté à une réunion ultérieure.

CS370-13-03-2025-07 Affaires budgétaires

Ce point est présenté avant le point 4 Invités – Chantier sur les structures de gestion académique.

La présidence de réunion invite le Trésorier à présenter le point

1. **Taux de cotisation syndicale 2025-2026**
 Le Trésorier indique qu'en cohérence avec la *Règle 8 régissant la valeur cible du Fonds de défense professionnelle* qui indique comme cible une session de 15 semaines à 80 % du salaire net, soit une couverture du FDP en septembre 2024 de 14,3 semaines à 80 %.

 Le Trésorier poursuit en mentionnant que le comité exécutif recommande au conseil syndical de maintenir à 1,5 % la cotisation syndicale de l'ensemble de la rémunération versée selon la convention collective des professeurs et des professeures pour l'année 2025-2026. Ce taux de cotisation permet de couvrir les dépenses opérationnelles qui représentent environ 1,35 % de la masse salariale et générer un léger excédent. Il rappelle que l'assemblée générale du 28 mars 2024 avait résolu d'abaisser le taux de 2 % à 1,5 % pour l'année 2024-2025.

La présidence de réunion fait la lecture de la proposition de résolution.

CONSIDÉRANT les résultats financiers prévus au 31 mars 2025 ;
CONSIDÉRANT les prévisions des produits et des charges pour l'année 2025-2026 ;
CONSIDÉRANT la résolution PV-AG166-28-03-2024-06.1 fixant la cotisation syndicale à 1,5 % pour l'année 2024-2025 ;
CONSIDÉRANT la *Règle 8 établissant la valeur cible du Fonds de défense professionnelle* à 80 % du salaire net pendant une session de 15 semaines ;
CONSIDÉRANT les explications du Trésorier ;
CONSIDÉRANT la recommandation du comité exécutif ;

Sur proposition du comité exécutif, appuyée par le professeur Hugo Germain, il est résolu de recommander à l'assemblée générale du Syndicat de maintenir à 1,5 % la cotisation syndicale de l'ensemble de la rémunération versée selon la convention collective des professeurs et des professeures pour l'année 2025-2026.

Après avoir constaté qu'il n'y avait pas de demande de vote, la présidence de réunion déclare la proposition adoptée à l'unanimité.

Une déléguée demande à ce que le Trésorier présente les règles 3 et 8 régissant le Fonds de défense professionnelle à l'assemblée générale du 27 mars 2025.

2. Prévision des produits et des charges 2025-2026

Le Trésorier présente une prévision des produits et des charges pour l'année 2025-2026.

Le Trésorier sollicite l'avis des délégué.es sur une possibilité pour le Syndicat de procéder à l'achat de deux (2) dégagements d'enseignement pour activité syndicale. Le Syndicat dispose depuis 2013 de 11 dégagements à accorder aux membres du comité exécutif pour l'exercice de leur fonction (art. 3.15 a) de la convention collective 2022-2027. Le Syndicat est dans la possibilité d'acheter jusqu'à quatre dégagements pour un coût unitaire estimé à 14 500 $. Le Trésorier justifie cette demande en considérant l'augmentation de la charge de travail notamment en relations de travail, pour encourager les initiatives structurantes ou des projets périphériques des membres du comité exécutif et pour assurer une plus grande équité interne. À cet égard, le Syndicat des chargés de cours peut compter sur 24 libérations, ce qui représente 3,4 tâches à temps plein (tâche à temps plein de 7 cours et le programme de travail annuel).

La présentation du point est suspendue pour traiter du point 4 Invités – Chantier sur les structures de gestion académique. Les trois (3) invité.es se joignent à la réunion. Après la présentation du point 4, les discussions sur la prévision des produits et des charges 2024-2025 se poursuivent.

Après discussions, les délégué.es acquiescent à la demande de procéder à l'achat de deux (2) dégagements pour le fonctionnement du comité exécutif. Les délégué.es jugent également nécessaire l'acquisition de deux (2) autres

dégagements, pour un total de quatre, afin de soutenir la participation du Syndicat dans le cadre du Chantier institutionnel sur les structures de la gestion académique.

> Sur une proposition de la professeure Audrey Bistodeau, appuyée par le professeur Jean-Paul Martel, il est résolu de procéder à l'achat de deux (2) dégagements supplémentaires, pour un total de quatre (4), et d'entreprendre des démarches pour que l'UQTR rembourse l'achat de deux (2) dégagements relatifs au travail à accomplir dans le cadre du Chantier institutionnel sur les structures de la gestion académique.

Après avoir constaté qu'il n'y avait pas de demande de vote, la présidence de réunion déclare la proposition adoptée à l'unanimité.

En tenant compte de la modification adoptée pour l'achat des dégagements, le budget pour l'année 2025-2026 qui sera présenté à l'assemblée générale prévoit un excédent de 81 000 $ qui sera versé, à terme, dans le Fonds de défense professionnelle.

La présidence de réunion fait la lecture de la proposition de résolution.

CONSIDÉRANT	les résultats financiers prévus au 31 mars 2025 ;
CONSIDÉRANT	le taux de cotisation syndicale de 1,5 % ;
CONSIDÉRANT	les prévisions des produits et des charges pour l'année 2025-2026 ;
CONSIDÉRANT	les explications du Trésorier ;
CONSIDÉRANT	la recommandation du comité exécutif ;

> Sur proposition du comité exécutif, appuyée par le professeur Christian Linard, il est résolu de recommander à l'assemblée générale du Syndicat d'adopter les prévisions des produits et des charges pour l'année 2025-2026.

Après avoir constaté qu'il n'y avait pas de demande de vote, la présidence de réunion déclare la proposition adoptée à l'unanimité.

CS370-13-03-2025-08 Projets d'ordres du jour

1. **Assemblée générale des professeur.es du 27 mars 2025**

La présidence de réunion présente le projet d'ordre du jour de l'assemblée générale des professeur.es du 27 mars 2025.

1. Ouverture de l'assemblée
2. Vérification du quorum
3. Lecture et adoption de l'ordre du jour
4. Lecture et adoption du procès-verbal de l'assemblée générale du 26 septembre 2024
5. Élections de professeur.es
 1. Commission des études
 2. Procédure du scrutin
6. Ajournement de l'assemblée jusqu'à la fin de la période de scrutin
7. Résultats du scrutin

8. Clôture de l'assemblée

La présidence de réunion fait la lecture de la proposition de résolution.

CONSIDÉRANT les articles 8.5 b) et 12.2.1 b) des *Statuts* du Syndicat ;
CONSIDÉRANT l'article 4.02 de la *Convention collective 2022-2027* ;
CONSIDÉRANT le projet d'ordre du jour de l'assemblée générale des professeur.es de l'UQTR du 27 mars 2025 ;
CONSIDÉRANT la recommandation du comité exécutif ;

Sur proposition du comité exécutif, appuyée par la professeure Cynthia Morinville, il est résolu d'adopter le projet d'ordre du jour de l'assemblée générale des professeur.es du 27 mars 2025 à 12h30.

Après avoir constaté qu'il n'y avait pas de demande de vote, la présidence de réunion déclare la proposition adoptée à l'unanimité.

2. Assemblée générale statutaire du SPPUQTR du 27 mars 2025

La présidence de réunion présente le projet d'ordre du jour de l'assemblée générale statutaire du SPPUQTR du 27 mars 2025.

1. Ouverture de l'assemblée
2. Vérification du quorum
3. Lecture et adoption de l'ordre du jour
4. Lecture et adoption du procès-verbal de la 168e assemblée générale
5. Chantier sur les structures de la gestion académique
6. Affaires budgétaires
 1. Taux de la cotisation syndicale 2025-2026
 2. Prévision des produits et des charges 2025-2026
7. Élections au comité exécutif du SPPUQTR
 1. Présidence
 2. Vice-présidence aux affaires syndicales
 3. Vice-présidence aux affaires universitaires
 4. Secrétariat
 5. Procédure du scrutin
8. Rapport du comité exécutif pour l'année 2024-2025
9. Questions diverses
10. Ajournement de l'assemblée jusqu'à la fin de la période de scrutin
11. Résultats du scrutin
12. Clôture de l'assemblée

La présidence de réunion fait la lecture de la proposition de résolution.

CONSIDÉRANT les articles 6.1 et 12.2.1 a) des *Statuts* du Syndicat ;
CONSIDÉRANT le projet d'ordre du jour de la 169e assemblée générale du SPPUQTR du 27 mars 2025 ;
CONSIDÉRANT la recommandation du comité exécutif ;

Sur proposition du comité exécutif, appuyée par la professeure Cynthia Morinville, il est résolu d'adopter le projet d'ordre du jour de la 169e

assemblée générale du Syndicat des professeurs et des professeures de l'UQTR (SPPUQTR) du 27 mars 2025 à 13h.

Après avoir constaté qu'il n'y avait pas de demande de vote, la présidence de réunion déclare la proposition adoptée à l'unanimité.

CS370-13-03-2025-09 Tribune des délégué.es

Une déléguée expose une situation qui la touche ainsi qu'une collègue de son département au sujet des libérations d'enseignement (accordées en concordance avec leurs chaires de recherches). L'administration pourrait réduire les libérations pour ramener le tout en tâche normale et ne pas pouvoir placer un cours en réserve.

Une déléguée se questionne sur les éléments que l'administration pourrait avoir recours pour refuser à un collègue une demande d'année étude et de recherche (AÉR).

La VPRT indique que le dossier dont il est question est en cours de discussion. Un grief est en préparation.

Une déléguée poursuit sur le même sujet à propos de son projet d'AÉR et d'un registre de mobilité pour voyager. Elle explique que l'administration lui a signifié que le pays inscrit dans son projet d'AÉR figure sur une liste rouge dressée par le gouvernement canadien. Elle doit remplir un formulaire, une autorisation serait décidée ultérieurement.

CS370-13-03-2025-10 Lecture et adoption du procès-verbal du 6 février 2025 (PV-CS369)

La présidence de réunion présente le projet de procès-verbal de la 369e réunion du conseil syndical tenue le 6 février 2025.

La présidence de réunion fait la lecture de la proposition de résolution.

CONSIDÉRANT le projet de procès-verbal de 369e réunion du conseil syndical tenue le 6 février 2025 ;
CONSIDÉRANT que les délégué.es ont reçu les projets dans les délais prescrits ;
CONSIDÉRANT l'avis des délégué.es sur la conformité des projets de procès-verbaux;

Sur proposition du professeur Philippe Paquette, appuyée par la professeure Lyne Cloutier, il est résolu d'adopter le procès-verbal de la 369e réunion du conseil syndical.

Après avoir constaté qu'il n'y avait pas de demande de vote, la présidence de réunion déclare la proposition adoptée à l'unanimité.

CS370-13-03-2025-11 Dépôt de documents

1. **Dépôt des procès-verbaux du comité exécutif (PV-CX694 et PV-CX695)**

La présidence de réunion attire l'attention des délégué.es sur les procès-verbaux des réunions CX694 et CX695 du comité exécutif et elle invite les délégué.es qui

désirent obtenir plus d'information à adresser leurs questions aux membres concernés du comité exécutif.

CS370-13-03-2025-12 Questions diverses

Une déléguée indique que la présidente du Syndicat, Professeure Sonia El Euch, a annoncé qu'elle ne sollicitera pas un renouvellement de mandat au sein du comité exécutif du SPPUQTR. Les déslégué.es tiennent à remercier la professeure Sonia El Euch pour le travail accompli à titre de vice-présidente aux relations de travail, de présidente du comité de négociation pour le renouvellement de la convention collective et de présidente du SPPUQTR.

CS370-13-03-2025-13 Date de la prochaine réunion

La prochaine réunion régulière du conseil syndical sera le 17 avril 2025.

CS370-13-03-2025-14 Clôture de la réunion

La séance est levée à 16 h 30.

Présidence de réunion	Secrétaire de réunion
Sonia El Euch Présidente	François Landry Conseiller aux affaires universitaires